

DECRET N°2024 - 0230 /PT-RM DU 10 AVR 2024

PORTANT SUSPENSION DES ACTIVITES DES PARTIS POLITIQUES  
ET DES ACTIVITES A CARACTERE POLITIQUE DES  
ASSOCIATIONS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°04-038 du 05 août 2004 relative aux associations ;
- Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la défense nationale ;
- Vu la Loi n°05-047 du 18 août 2005 portant Charte des Partis politiques ;
- Vu la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012, modifiée, portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;
- Vu l'Ordonnance n°36/PCG du 28 mars 1959 portant loi sur la liberté de réunion ;
- Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;
- Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, pour raison d'ordre public, les activités des partis politiques et les activités à caractère politique des associations sur toute l'étendue du territoire national.


**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel. *of*

Bamako, le 10 AVR 2024

Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,

  
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,

  
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre d'Etat, ministre de  
l'Administration territoriale et de la  
Décentralisation,

  
Colonel Abdoulaye MAIGA

Le ministre de la Défense et des anciens Combattants,

  
Colonel Sadio CAMARA

Le ministre de la Justice et des Droits de  
l'Homme, Garde des Sceaux,

  
Mamoudou KASSOGUE

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,

  
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE